

AVIS DE COURSE

Nom de l'épreuve : **Championnat de Ligue Pays de la Loire Jeunes**

Date complète : **11 Octobre 2020**

Lieu : **LES SABLES D'OLONNE**

Autorité Organisatrice : **SPORTS NAUTIQUES SABLAIS**

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2017/2020*
- 1.2. Les règles de classe
- 1.3. le règlement du Championnat de Ligue
- 1.4. En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de World Sailing (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. La régata est ouverte à tous les bateaux des classes : **Optimist, OPEN SKIFF MYLAR, RS FEVA DBLE.**
- 3.2. Les bateaux admissibles doivent se préinscrire [sur le site du Club](https://sportsnautiquessablais.com/calendrier-des-regates/voile-legere/entry-78-championnat-de-ligue-jeunes.html) par le lien suivant :
<https://sportsnautiquessablais.com/calendrier-des-regates/voile-legere/entry-78-championnat-de-ligue-jeunes.html>
Les droits de participation à la régata de 12€ par personne peuvent être payés en ligne via la page du club.
Puis, le jour de la régata, ils confirmeront leur inscription en signant le bulletin de pré-inscription édité par les SNSablais. S'il n'avait pas été fait, le règlement des droits pourra être fait par chèque.
- 3.3. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - Le questionnaire d'auto-évaluation médicale (téléchargeable sur le site) renseigné & signé.
 - leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition

- ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : **12€ par coureur**

5. PROGRAMME

- 5.1. Confirmation d'inscription :
Jour et date : 11 Octobre à partir de 08h30
- 5.2. Jours de course :
11 Octobre : courses à suivre
- 5.3. L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course est : 10h30.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront affichées selon la Prescription Fédérale.

7. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants : trapèzes ou triangles - voir annexe parcours dans les IC affichées au secrétariat de la base de mer.

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 n'est pas modifiée.

9. CLASSEMENT

- 9.1. Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : 2
- 9.2. (a) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses, est de : 2

(b) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score est de 3

10. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

11. PRIX

Des prix seront distribués.

12. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. Voir la règle 4, Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

13. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 2 million d'Euros.

14. DROIT D'UTILISER LE NOM ET L'APPARENCE :

En participant à cette épreuve, le concurrent autorise automatiquement l'autorité organisatrice et les sponsors de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même pendant la période de la compétition intitulée « **Championnat de Ligue Pays de la Loire Jeunes** », à laquelle le coureur participe et à utiliser sans compensation son image et son nom sur tous matériaux liés à ladite épreuve.

15 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :
SPORTS NAUTIQUES SABLAI
02 51 21 63 00

